



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 107 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/59/415). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements.

2. Le Comité relève au paragraphe 2 du rapport que l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 3 179 200 000 dollars. Sur cette base, le Secrétaire général propose une estimation préliminaire pour l'exercice 2006-2007, aux taux initiaux de 2004-2005, qui se chiffre à 3 359 200 000 dollars, comme le montre le tableau figurant au paragraphe 2 du rapport. Comme il est indiqué au paragraphe 10, cette estimation, qui ne tient pas compte des crédits correspondant aux missions politiques spéciales, implique que les ressources prévues pour les activités inscrites au budget ordinaire restent inchangées par rapport aux crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005, ce qui équivaut à une croissance nulle.

3. Le Comité consultatif rappelle que l'esquisse budgétaire a pour but de donner aux États Membres une première idée des ressources qui seront nécessaires pour l'exercice biennal à venir. Le Secrétaire général établit ensuite un projet de budget sur la base de l'esquisse approuvée. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, le projet de budget présenté par le Secrétaire général peut être d'un montant inférieur ou supérieur au montant figurant dans l'esquisse budgétaire approuvée.



4. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du rapport, un montant de 11,2 millions de dollars serait requis au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour la budgétisation intégrale des postes qui sont financés partiellement au cours du présent exercice biennal. Il s'agit de nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, de la catégorie des services généraux et autres catégories apparentées qui, sur la recommandation du Comité consultatif, n'ont été financés qu'à hauteur de 50 % et 65 % de leur coût, respectivement.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport, les crédits d'un montant total de 21,7 millions de dollars qui avaient servi à financer des dépenses non renouvelables au cours de l'exercice biennal 2004-2005 ne seront plus nécessaires. Ils concernaient essentiellement des travaux effectués pour renforcer la sécurité et la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies. S'y ajoutaient les coûts non récurrents des services de fond et d'information fournis à l'occasion du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et du Sommet mondial sur la société de l'information.

6. L'esquisse budgétaire comprend un montant de 10,5 millions de dollars pour des activités ou des manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice biennal 2006-2007. Comme il est indiqué au paragraphe 5 du rapport, ces ressources doivent permettre de renforcer les droits de l'homme et l'aide humanitaire, le secteur économique et social, les activités humanitaires et l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le montant estimatif des crédits nécessaires pour appuyer les activités d'information lors des conférences et réunions prévues durant le prochain exercice biennal (qui sont mentionnées dans le rapport), et pour financer le programme d'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu de l'accroissement du nombre d'ayants droit et de la hausse des primes d'assurance, est également inclus dans les prévisions.

7. Au paragraphe 4 du rapport, il est indiqué que les ressources prévues pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre des missions politiques spéciales ont été traitées comme des coûts récurrents. Le Comité note que le crédit initialement approuvé pour ces missions en 2004-2005 était d'un montant de 169,4 millions de dollars. Néanmoins, d'après les indications qui figurent au paragraphe 6 de l'esquisse budgétaire, on estime que la budgétisation intégrale en 2006-2007 pour des missions politiques spéciales prévues à l'heure actuelle pour l'exercice 2004-2005 dépasserait 350 millions de dollars. Il est dit également que, bien que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer, on ne pense pas que leur nombre diminuera de façon générale. Compte tenu de ces paramètres, un montant supplémentaire de 180 millions de dollars est inclus dans les prévisions, ce qui permettrait de financer les missions politiques spéciales à concurrence de 349,4 millions de dollars durant l'exercice biennal 2006-2007.

8. Le montant du fonds de réserve est examiné au paragraphe 11 du rapport. Le Comité note que le Secrétaire général recommande que ce montant soit de nouveau fixé à 0,75 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007. **Le Comité consultatif approuve la proposition du Secrétaire général et fait observer que le fonds de réserve devrait être utilisé conformément aux dispositions des résolutions 241/213 et 42/211, du 21 décembre 1987, de l'Assemblée générale. En outre, cela devrait être porté à l'attention des organes**

directeurs lorsqu'ils doivent prendre des décisions qui ont des incidences financières.

9. Le Comité consultatif a été informé que, si l'on tient compte des ajustements qui découlent du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/59/578), le chiffre de 3 359 200 000 dollars figurant dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 serait remplacé par le chiffre de 3 483 700 000 dollars. Néanmoins, le niveau global des dépenses estimatives pour l'exercice biennal 2006-2007 dépendra des décisions que l'Assemblée générale prendra au sujet des propositions relatives à la sécurité, aux missions politiques spéciales et à d'autres prévisions révisées et incidences sur le budget-programme qui sont actuellement examinées par la Cinquième Commission. Le Comité a été informé que, au 6 décembre 2004, les dépenses correspondantes devraient sans doute se chiffrer au total à 261,9 millions de dollars, en tenant compte de l'effet report de l'accroissement des ressources (et en retranchant les éléments qui correspondent à des dépenses non renouvelables). **Le Comité fait observer que ce chiffre tient compte des répercussions de la demande formulée par le Secrétaire général tendant à supprimer les arrangements de partage des coûts pour la sécurité. Il a recommandé de maintenir ces arrangements, mais comme cette recommandation aurait une incidence sur les prévisions de recettes et non sur les prévisions de dépenses, elle n'entraînerait aucune conséquence pour l'estimation préliminaire figurant dans l'esquisse budgétaire, qui est calculée sur la base des dépenses uniquement.**

10. Si l'on ajoute le montant de 261,9 millions de dollars à celui qui a été mentionné plus haut, à savoir 3 483 700 000 dollars, on obtient un total de 3 745 600 000 dollars qui constituerait l'estimation préliminaire établie sur la base de toutes les données communiquées jusqu'à présent par le Secrétariat. À cet égard, le Comité fait observer que le Secrétariat maintient le chiffre de 180 millions de dollars qui avait été initialement calculé en octobre 2004 pour les ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales. Il lui a été précisé que les faits nouveaux survenus depuis lors pourraient entraîner, si l'Assemblée générale les accepte, des incidences financières supplémentaires de 30 millions de dollars au moins, qui viendraient s'ajouter à ce chiffre, sans tenir compte d'un éventuel effet report pour l'exercice 2006-2007. Dans ces conditions, le Comité estime qu'il serait sans doute prudent d'« arrondir » le montant estimatif préliminaire de 3 745 600 000 dollars à 3 milliards 760 millions de dollars pour tenir compte, au moins en partie, des dépenses que les missions politiques spéciales pourraient occasionner.

11. En conséquence, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale adopte un montant estimatif préliminaire de 3 milliards 760 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 aux taux révisés de 2004-2005.